



MENTION « DROIT PRIVÉ »

MASTER 2 DROIT DES RESPONSABILITÉS

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Responsables pédagogiques :

Directeur : Laetitia ANTONINI-COCHIN, Pr

Directeur adjoint : Jean-Raphaël DEMARCH, MCF

Master rattaché à l'unité de recherche [C.E.R.D.P.](#) (Centre d'Études et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Ce Master 2 a pour but de délivrer aux étudiants une formation juridique approfondie dans les domaines principaux de la responsabilité, qu'elle soit civile ou pénale, et même administrative. En effet, le droit privé a pour but premier, en cas de conflit (*faits juridiques divers tels que des accidents médicaux, accidents de la route, accidents du travail, qui sont presque toujours en même temps des infractions pénales...*) d'établir tout d'abord la responsabilité civile et/ou pénale de l'auteur du dommage, et ensuite de réparer le préjudice subi par la victime. L'obtention de dommages-intérêts, constitue dès lors un enjeu juridique majeur, que l'indemnisation soit prévue et organisée par avance (assurance, mutuelles...), qu'elle résulte de mécanismes dus à la solidarité nationale (sécurité sociale, fonds de garantie, etc.), ou bien encore qu'elle soit judiciaire (nécessité d'un procès, civil ou pénal).

Insertion professionnelle

Ce Master 2 est destiné aux étudiants dont la vocation est aussi bien judiciaire (*avocat, magistrat*), que juridique (*services juridiques des compagnies d'assurance, des caisses de sécurité sociale, des mutuelles, etc.*). Les enseignements, à la fois théoriques et pratiques, couvrent le cœur des programmes des grands concours et examens professionnels (*qui sont principalement axés sur le droit des obligations et le droit pénal général et spécial*). De plus, ce Master 2 entend fortement encadrer les étudiants, afin qu'ils soient performants lors des épreuves de concours et examens (ex. : CRFPA, ENM...), et qu'ils puissent s'insérer dès leur sortie sur le marché du travail. Dans cette optique, les étudiants devront **réaliser un stage obligatoire de deux mois minimums** lors du Master, et le compléter d'un rapport de stage ou d'un mémoire (choix émis en tout début du premier semestre) en fonction de leur objectif professionnel, le mémoire seul permettant éventuellement d'accéder au doctorat par l'inscription en thèse.

Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de **280 heures de cours**, hors stage.

Aux deux semestres de cours s'adjoint un stage obligatoire, d'une durée minimale de deux mois, chez un professionnel du droit traitant du contentieux de la responsabilité : cabinet d'avocat, juridictions civile ou pénale, associations (*par ex., associations de victimes*), service juridique d'une administration ou d'une entreprise (*ex. : Caisses primaires d'assurance maladie, Mutuelles, Compagnie d'assurance*).

Le stage donne lieu à un rapport de stage ou à un mémoire qui doit strictement répondre aux exigences délivrées par l'enseignant responsable du Master 2, qui encadrera les étudiants dans leur travail. Ce rapport de stage ou mémoire sera évalué et noté par un des enseignants du Master. Des séminaires d'application en extérieur sont envisagés.

Programme des études

(sous réserve de modifications)

Description de la formation	Volume Horaire CM	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle Terminal		ECTS	Coef
UE1 – Régimes de responsabilité de droit commun				6	3
Responsabilité pénale	20h	CC (0,25) + CT Écrit 02h00 (0,75)			1
Responsabilité civile délictuelle	20h	CC (0,25) + CT Écrit 01h00 (0,75)			1
Responsabilité civile contractuelle	20h	CC (0,25) + CT Écrit 01h00 (0,75)			1
UE2 – Régimes complémentaires de responsabilité				6	2
Responsabilité administrative	15h	CC			1
Responsabilités professionnelles (<i>disciplinaire, déontologie des avocats, des magistrats, responsabilités du fait des dysfonctionnements de la Justice, etc...</i>)	15h	CC			1
UE3 – Régimes spéciaux de responsabilité				6	3
Responsabilité du fait des accidents de la circulation	15h	CC			1
Responsabilité du fait des accidents médicaux	15h	CC			1
Responsabilité du fait des accidents du travail	15h	CC			1
UE4 – Internationalisation de la responsabilité				6	3
Responsabilités des États et droits fondamentaux	25h	CC (0,25) + Grand Oral 30mn, préparation 01h00 (0,75)			1
English & American system of responsibility (<i>cours en anglais</i>)	15h	CC			1
Système juridique monégasque et droit des responsabilités à Monaco	15h	CC			1
UE5 – Projet Professionnel et de Recherche				6	0,5
Méthodologie grand oral et préparation aux concours et examens professionnels	04h	Non Noté			NN
Méthodologie rapport de stage et du mémoire	03h	Non Noté			NN
Valorisation des compétences (<i>techniques de rédaction de CV, de lettres de motivation, expression orale et simulation d'un entretien d'embauche...</i>)	08h	CC			0,5
TOTAL SEMESTRE 3	205H			30	
UE6 – Systèmes contractuel et solidaire d'indemnisation				6	3
Droit des assurances	15h	CC (0,25)	CT Oral 15mn (0,75)		1
Tiers payeurs et fonds de garantie	15h	CC (0,25)			1
Droit du dommage corporel	15h	CC (0,25)			1
UE7 – Système judiciaire d'indemnisation				6	2
Demandes d'indemnisation devant la juridiction civile (procédure civile)	15h	CC (0,25)	CT Oral 15mn (0,75)		1
Demandes d'indemnisation devant la juridiction pénale (procédure pénale)	15h	CC (0,25)			1
UE8 – Projet Professionnel et de Recherche				18	3
Stage et rapport de stage ou mémoire de recherche		CT - Rapport écrit			3
TOTAL SEMESTRE 4	75H			30	

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Au total : 280H de formation

Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée chaque semestre, aux dates prévues en accord avec la directrice de L'EUR LexSociété.

Le M2 « Droit des responsabilités » est délivré à tout étudiant ayant validé l'année avec la note moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, entre les unités d'enseignement et entre les deux semestres.

Le Master 2 ne se redouble pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées strictement et souverainement par le Jury au moment des délibérations.

Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, la direction du Master 2 peut autoriser tout étudiant à aménager le cursus sur deux ans.

En cas d'empêchement de force majeure dûment justifié, une session d'examen de remplacement pourra être organisée.

La présence à tous les enseignements est obligatoire ; toute absence non justifiée par un motif sérieux et légitime sera sanctionnée. L'appel sera effectué à chaque cours, enseignement et séminaire. L'assiduité sera donc vérifiée et contrôlée.

UE1. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE1 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu dans chaque matière (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *3 notes sur 20, coef. 0,25*
- une note de contrôle terminal reposant sur un examen écrit d'une durée de 4 heures où les étudiants composeront sur trois sujets, l'un sur la responsabilité pénale, l'autre sur la responsabilité civile délictuelle et le dernier sur la responsabilité civile contractuelle : *3 notes sur 20, coef. 0,75*

UE2 & UE3. La notation de chacun des enseignements de ces deux UE s'effectue par contrôle continu et repose sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits (contrôles ou travaux à préparer) : *au total 5 notes sur 20, coef. 1*

UE4. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE4 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu et un grand oral avec préparation d'1 heure et exposé-discussion de 30mn sur la « Responsabilité des États et droits fondamentaux » : *1 note sur 20, coef. 0,25 + 1 note de grand oral sur 20, coef. 0,75*
- une note de contrôle continu dans chacune des 2 autres matières (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *2 notes sur 20, coef. 1*

UE5. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE5 est assuré au moyen d'une note de contrôle continu en « Valorisation des compétences » : *1 note sur 20, coef. 0.5*

UE6. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE6 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu dans chacune des 3 matières (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *3 notes sur 20, coef. 0,25*
- une note de contrôle terminal reposant sur une unique prestation orale d'une durée de 15mn, sans préparation, portant sur au moins 1 des 3 enseignements (note reportée sur la moyenne de chacun des 3 Ecue) : *1 note sur 20, coef. 0,75*

UE7. Le contrôle des connaissances des enseignements de l'UE7 se décompose ainsi :

- une note de contrôle continu dans chacune des 2 matières (reposant sur l'assiduité, la participation orale, d'éventuels écrits, contrôles ou travaux à préparer) : *2 notes sur 20, coef. 0,25*
- une note de contrôle terminal reposant sur une unique prestation orale d'une durée de 15mn, sans préparation, portant sur au moins 1 des 2 enseignements (note reportée sur la moyenne de chacun des 2 Ecue) : *1 note sur 20, coef. 0,75*

UE8. Le rapport de stage ou le Mémoire de recherche est noté sur 20, *coef. 3*

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. ».

Moyens et Méthodes pédagogiques

Exposés, cas pratiques, mises en situation.

Onze unités d'enseignements combinent des enseignements théoriques et pratiques dispensés par des universitaires et des séminaires, travaux pratiques assurés par des professionnels et un travail personnel encadré (rapport de stage).

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'Intranet avec Moodle, livres numériques, emploi du temps.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations d'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap - Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Troabas - 06050 NICE Cedex 1

Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38

Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Enseignants et professionnels ou praticiens

AMBROISE-CASTEROT Coralie, Professeur

ANTONINI-COCHIN Laetitia, Professeur

BENSA-TROIN Florence, Avocat

CHAS Sophie, Avocat

DEMARCHI Jean-Raphaël, Maître de conférences

DIEMER Marie-Odile, Maître de conférences

FIORUCCI Jean-Sébastien, Conseiller technique, Gouvernement Monaco

FRICERO Natalie, Professeur

GAILHBAUD Christine, Maître de conférences

GHELFI Fabienne, Maître de conférences

GIROUX Laurent, Chargé relations entreprises Université Côte d'Azur

LASSERRE Marie-Cécile, Maître de conférences, HDR

LATINA Mathias, Professeur

LE DONNE Patrick, Avocat

SPITZ Roy, Avocat

TRESCASES Anne, Maître de conférences

Réseau ALUMNI

